

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC VENDREDI 4 NOVEMBRE, 1859.

No. 29

LA JUDICATURE.

Depuis quelque temps "L'Ère Nouvelle" publie des articles remarquables sur la judicature. Nous avons cru devoir extraire les passages suivants du dernier article. Nos lecteurs verront que nous ne sommes point si ul à dire et à croire qu'en matière de législation le premier ministre Cartier est l'homme le plus incompetent et le plus entêté :

Maintenant il nous reste à parler du système en lui-même, du "pot pourri" de nos lois judiciaires, du "gâchis" dans lequel elles sont englouties.

Depuis 1774 les lois qui régissent l'administration de la justice n'ont jamais été complètement refondues, mais en revanche, presque tous les ans on a fait amendements sur amendements, puis encore des amendements pour amender des amendements, de sorte qu'aujourd'hui toutes ces dispositions, souvent contradictoires, sont éparses dans soixante et trois actes différents qui se trouvent dans soixante et trois volumes de nos statuts.

C'est à peine croyable, et on ne le croirait pas sans doute si l'on ne savait pas que la vérité est quelque fois plus étrange que la fiction. Cependant ce n'est pas ce qui est le plus difficile à croire et à concevoir, mais c'est de voir que l'on ne veut pas abandonner cette manie de toujours faire des "amendements" sur des "amendements," c'est de voir le Procureur Général Cartier y tenir avec autant d'ardeur qu'il tenait à ne pas se faire "égner la respiration" après les troubles de 37.

Que dirait-on d'un ouvrier qui voulant reconstruire un vieil édifice public existant depuis près de cent ans, auquel on aurait presque tous les ans posé quelques pièces nouvelles ou fait quelques allonges et qui voulant faire un édifice commode, éclairé, solide et avantageux à tout le monde, continuerait toujours à rapiécer ces vieilles ruines et à y ajouter de nouvelles allonges, au lieu de tout démolir et d'en reconstruire un nouveau avec de bons matériaux qu'on offrirait de lui fournir, ou qui plutôt refuserait d'en accepter un tout fait et en condamnerait même les portes pour empêcher les citoyens d'y entrer et les obligerait à marcher dans les ténébreux passages de ses vieilles ruines et à chercher leur chemin dans ce labyrinthe sans issue ?

Assurément tout le monde dirait que

c'est un "entêté" si l'on ajoutait pas même que c'est un "imbécile."

C'est ce qui fait le constructeur de "systèmes judiciaires," monsieur Cartier. Il a sous les yeux depuis deux ans un projet de loi rédigé dans un style clair, net et concis, où toutes les matières sont bien divisées et bien expliquées, le bill du député du Comté de Bertier, qui refond et compile les nombreux actes de judicature de 1774 à 1858, qui renferme une division et une classification des matières dans leur ordre naturel, qui offre une procédure facile, expéditive et peu coûteuse, et ce pendant il le rejette pour façonner son système de "décentralisation" avec de vieux matériaux épars et confondus dans "soixante et trois" actes de Judicature.

La comparaison est un peu triviale, mais elle n'en fera pas moins comprendre notre pensée et le cahos dans lequel se trouvent nos lois judiciaires. Elle servira aussi à faire comprendre que ce cahos peut facilement être débrouillé puis qu'à côté se trouve un travail tout fait et prêt à être remplacé en faisant subir quelques modifications à quelques unes de ses dispositions.

Alors nous aurions vraiment un "Code Judiciaire" renfermé dans un tout petit volume au lieu du monceau de vieux bouquins que nous sommes aujourd'hui obligés de feuilleter et qui ne manquent jamais de faire passer par l'autre de la chaise ceux qui veulent visiter le temple de Thémis.

UNE OPINION.

"L'opinion du peuple, c'est l'opinion de la majorité du peuple; or la majorité, majorité accablante, est contre vous et soutient, malgré vous, les hommes que vous trouvez si corrompus; et votre changement de constitution vous laissera avec les mêmes résultats qu'auparavant."

Ainsi parle monsieur Cauchon, dans le numéro du "Journal" de lundi dernier. Selon lui, parce que les ministres actuels n'ont pas craint, pour se maintenir au pouvoir, de ruiner et de déshonorer le pays, les changements proposés par les libéraux sont inutiles! Parce que la corruption et le pillage sont à l'ordre du jour il faut se croiser les bras et se taire!

Parce que les ministres ont acheté avec l'argent public, quinze mille votes fraudu-

leux; parce que les démocrates n'ont point suivi cet exemple déshonorant; monsieur Cauchon s'imagine que la majorité est pour les ministres actuels!

Non, Cartier n'a pour qui que la lie de la nation,—riches ou pauvres—et la majorité veut des réformes et les obtiendra.

Et remarquez que cet écrivain admet, dans le même article, qu'il s'en faut de beaucoup que tout soit couleur de rose dans l'état actuel des choses, mais il préfère le "statu quo" et l'abîme à un changement constitutionnel et à une chance de salut! Quand tout le monde admet que notre position actuelle est telle qu'un changement ne peut que l'améliorer, il déclare que ce n'est point en changeant la constitution que l'on rend les hommes publics plus honnêtes!

Alors comment s'y prend-t-on? En tolérant la corruption et le pillage?

C'est ainsi que font ceux qui comme l'écrivain du "Journal" voudraient flatter les ministériels et les libéraux; mais ceux qui veulent, véritablement, le bien de leur pays, emploient jusqu'à ce qu'ils trouvent le bon, tous les moyens pour le sauver de l'abîme!

Loin de ne voir, comme monsieur Cauchon, dans la convention des libéraux, qu'un piège pour renverser le ministère parjure, ce qui ne serait pas un mal, nous y découvrons le moyen dont se sert la providence pour sauver le pays.

Ce soir, le conseiller Baillargé doit présenter à l'approbation de ses collègues, une motion pour cesser d'allumer pendant un certain temps de l'année, 80 becs de gaz, dont ce conseiller a remarqué l'inutilité, à certaines époques. L'adoption d'une telle mesure aurait pour résultat d'épargner à la cité une dépense d'environ cinq cents louis par année. Le public doit savoir gré au conseiller Baillargé de donner le premier l'exemple de l'économie au Conseil de Ville. Si tous ses collègues l'imitaient, les finances municipales seraient, sans doute, plus prospères. Malheureusement, il y en a plusieurs parmi eux qui auraient besoin de tous les becs de gaz de Québec pour voir que par le gaspillage qu'ils osent sanctionner ils mènent la cité à l'abîme. Espérons, néanmoins que l'exemple du conseiller Baillargé sera, bientôt, imité.

On dit qu'il va paraître, sous peu, à Québec, un nouveau journal français, la